

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_4_6

SEANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Votants : 19

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Madame ROUX Céline, Madame CLUSE Nathalie, Monsieur GRAFFOUILLEPIERRICK, Monsieur ROFFY Jacques, Madame COLOMB Yvette, Monsieur VIOLLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Cession d'un terrain
rue des Aubépines**

Pouvoirs :

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé
Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2019-4-6 du 20-06-2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que POLYGONE SA d'HLM a été saisi par une locataire (Mme CAMBON Sabrina), qui souhaite acquérir le pavillon qu'elle occupe, 4 Rue des Aubépines à JUSSAC.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de l'accession sociale à la propriété, POLYGONE offre effectivement aux locataires la possibilité de devenir propriétaires de leur pavillon dans la mesure où ce dernier est construit depuis plus de dix ans.

Les conditions de vente de ce pavillon de la Rue des Aubépines à JUSSAC étant réunies, POLYGONE a donné un avis favorable à cette cession.

La Commune de JUSSAC étant propriétaire du terrain concédé à POLYGONE par bail emphytéotique, l'accord du Conseil Municipal est sollicité sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la vente d'un pavillon situé 4 Rue des Aubépines à JUSSAC ;
- **APPROUVE** la vente par la Commune de JUSSAC du terrain cadastré section AK n°116 d'une surface de 730m² à Mme CAMBON, pour un montant de 12 000 € (Douze Mille Euros) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

